



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLOURENS

SÉANCE DU 26 JUIN 2023

DÉPARTEMENT

Haute-Garonne

Nombre de conseillers

En exercice 17

Présents 13

Procuration 4

Votants 17

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six juin à 20h30,

Le Conseil municipal de Flourens, régulièrement convoqué,

S'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

sous la présidence de Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE,

Maire.

Date de la convocation : 05/06/2023

Date d'affichage de la convocation : 19/06/2023

Date d'affichage de la délibération : 04 JUIL. 2023

Etaient présents : MM. FOUCHOU-LAPEYRADE, ANDRÉ, PARIS, NAVARRO, ARRUÉ, CORTES, MOËNNARD, JORDAN, MIEF TOUCHEBEUF, NOËL, BACOU, ROUZAUD.

Ont donné procuration :

Madame Anne-Lise CAMUS a donné procuration à Madame Martine NOËL,

Madame Bernadette FAURÉ a donné procuration à Monsieur Pierre NAVARRO,

Madame Isabelle DICIANNI a donné procuration à Madame Marion ANDRÉ,

Madame Florence JEULIN-CARREY a donné procuration à Monsieur Didier CORTES.

Monsieur Didier CORTES a été nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 2023-50 Convention intercommunale avec Quint-Fonsegrives et Drémil-Lafage pour les séjours d'été du Service Enfance et Jeunesse

Exposé

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la CTG (Convention Territoriale Globale) signée par les quatre communes à savoir Quint-Fonsegrives, Drémil-Lafage, Aigrefeuille et Flourens, il est proposé un séjour d'été en intercommunalité à Mimizan.

Ce séjour est prévu du 24 au 28 juillet 2023, seront présents 16 enfants de la commune de Quint-Fonsegrives, 8 enfants de Drémil-Lafage et 16 enfants de Flourens.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention intercommunale telle qu'annexée à la présente.

Décision

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DÉCIDE :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention intercommunale avec les communes de Quint-Fonsegrives et Drémil-Lafage,

La délibération est adoptée à :

17 VOIX POUR
ABSTENTION
VOIX CONTRE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Fait à Flourens, le 28/06/2023

Le secrétaire de séance,
Didier CORTES

Le Maire,
Jean-Pierre FOUCHOU-LAPEYRADE